



**CESER**  
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

# VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2050, QUELLES PRIORITÉS AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET LOCAL DÈS L'HORIZON 2030 ?

2030 ?

VITE, ÇA CHAUFFE !



## MÉTHODOLOGIE

A partir des exercices de prospectives opérationnelles de REV3, ADEME et RTE, convergents et complémentaires, le CESER, via la commission 7 transition énergétique et REV3 a procédé à 26 auditions de mi 2024 à mi 2025, avec une seule et même question très précise :

*"L'indispensable neutralité climatique à l'horizon 2050, encore appelée neutralité carbone, est ponctuée par une étape intermédiaire à l'horizon 2030, c'est à dire dans 5 ans ! Une réduction de 55 % des gaz à effet de serre est visée, autrement dit il y a urgence, et une priorisation est devenue incontournable. De votre point de vue, quelles sont les actions / programmes (10 ? plus ?) relevant du niveau régional ou local à mettre en œuvre ou à amplifier ?".*

Les synthèses des différentes auditions ont été élaborées au fil de l'eau, et ont ainsi permis d'identifier les 10 priorités d'actions qui sont présentées dans ce rapport-avis. Ce rapport constitue une première étape, dédiée aux décideurs, et fera l'objet d'un suivi auprès des acteurs concernés, et d'une adaptation pour le grand public.

## LES 10 PRORITÉS À METTRE EN ŒUVRE À HORIZON 2030

Le CESER a conscience que le chemin vers la neutralité énergétique nécessitera de profonds changements, dans les comportements individuels et collectifs, et en termes de modèle économique. Pour que ces changements puissent être acceptés par les habitants, les acteurs économiques et les acteurs publics, les actions à engager doivent ainsi respecter **3** principes :

- > Respecter la justice sociale : les mesures à mettre en œuvre doivent respecter les capacités contributives de chacun,
- > Ne pas dégrader le pouvoir d'achat des habitants ou la rentabilité économique des entreprises,
- > Etre dans une logique incitative et non pas coercitive.

Par conséquent, les priorités à mettre en œuvre énumérées dans ce rapport avis respectent bien ces 3 principes. **Toutes ces priorités sont d'importance égale, sans hiérarchie entre elles.**

## PRIORITÉ 1

### PRÉSERVER RÉSOLUTEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ, DÉVELOPPER LEURS POTENTIELS DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET RECOURIR AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE : SE RESYNCHRONISER AVEC LA PLANÈTE



Les écosystèmes assurent de nombreuses fonctionnalités ayant un rôle direct ou indirect avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en particulier :

- > Les services de régulation (stockage du carbone, gestion des eaux, limitation et adaptation aux conséquences du changement climatique...).
- > Les services d'approvisionnement (dont dépend directement l'agriculture).

Dans ce cadre, les principaux leviers à actionner à court terme sont :

- > La restauration de la qualité des sols et de leurs propriétés (capacités à stocker du carbone, à infiltrer les eaux, capacités productives ...), grâce notamment au développement de l'agroécologie.
- > La massification du développement des puits de carbone biologiques (forêts, zones humides (tourbières notamment), prairies...), indispensables pour la neutralité climatique.
- > Les plantations et la végétalisation des espaces ruraux et urbains, permettant notamment de modérer les excès de chaleur alors que le réchauffement climatique s'accentue.
- > La promotion d'une construction durable intégrant les matériaux biosourcés et la biodiversité.
- > Le recours aux solutions fondées sur la nature chaque fois que cela est pertinent.

**Acteurs principalement concernés** : acteurs de la filière agricole, du génie écologique, de l'aménagement, du BTP, de la gestion des espaces verts et leurs donneurs d'ordre (collectivités locales, EPCI et entreprises).

## PRIORITÉ 2

### ACCÉLÉRER FORTEMENT LES SOBRIÉTÉS ÉNERGIE, RESSOURCES-MATIÈRES ET FONCIÈRES



L'énergie fossile étant quasi intégralement importée en France, accélérer la sobriété sur les sujets énergie, ressources-matières et foncières constitue un axe majeur générant des économies significatives d'émissions de GES avec de nombreux co-bénéfices (économie, santé, social...).

S'agissant de l'énergie, de l'eau et des matières en général, les principaux leviers de sobriété à actionner sont :

- > Le bon dimensionnement préalable des équipements en fonction des besoins et des conditions d'usage (véhicules, équipements industriels, équipements de la maison...).
- > La maîtrise des usages (mesurer, suivre, gérer, former...) pour éviter les gaspillages.
- > La mutualisation dans l'usage des équipements.

S'agissant de l'aménagement du territoire, il apparaît indispensable d'agir à la fois sur :

- > L'organisation des espaces afin de réduire les distances à parcourir.
- > La sobriété dans les consommations foncières en poursuivant notamment la dynamique de requalification des friches, la densification et la mutualisation des espaces.

**Acteurs principalement concernés** : tous, y compris les médias grand public en matière de pédagogie.



## PRIORITÉ 3

### ACCENTUER LA DÉCARBONATION DES MOBILITÉS

Les outils sont nombreux pour décarboner la mobilité, tout comme la diversité des modes de transports :

- > Encourager notamment via les documents d'urbanisme la relocalisation des activités dans une double logique de densification et de proximité (emplois, services, commerces...) pour diminuer la longueur des déplacements.
- > Offrir des solutions alternatives à la voiture en milieu rural : développer le transport collectif décarboné y compris routier.
- > Simplifier l'accès et diminuer le coût d'utilisation des transports collectifs pour les usagers.
- > Développer les cheminements sécurisés en mode doux (vélo, trottinette, marche...) en milieu urbain et rural.
- > Développer l'autopartage et le covoiturage.
- > Développer les mesures d'encouragement (ex. forfait mobilité durable).
- > Faciliter la transition des moteurs thermiques vers les moteurs électriques (privilégier le choix de petits véhicules électriques fabriqués en Europe et notamment en France et en Hauts-de-France), inciter au développement de l'électrification des flottes de véhicules, développer et entretenir un réseau d'infrastructures de recharges adapté...).

**Acteurs** : Région, collectivités territoriales, acteurs économiques, citoyens.

## PRIORITÉ 4

### RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONÉE DES BÂTIMENTS



La réduction de la consommation énergétique et carbonée des bâtiments passe avant tout par une accélération massive de la rénovation énergétique, notamment dans le secteur public et le logement social. Il est proposé de lancer un vaste programme régional de rénovation des bâtiments, tout en intégrant dès la conception les critères de la démarche REV3 pour tout nouvel équipement. Cette dynamique permettrait de structurer une filière locale encore émergente.

Parallèlement, le développement de systèmes collectifs de production d'énergie, comme les réseaux de chaleur avec des sources d'approvisionnement maîtrisées à proximité, est encouragé pour mutualiser les ressources et gagner en efficacité.

Pour faciliter la montée en puissance des projets, il est essentiel de simplifier les démarches, en offrant un cadre stable d'aides et de règles compréhensibles.

Enfin, il est demandé que l'accès aux aides soit simplifié afin de permettre à une majorité d'acteurs – bailleurs sociaux, collectivités, copropriétés, entreprises et particuliers – d'engager des travaux de rénovation.

**Acteurs concernés** : Région, collectivités, bailleurs sociaux, acteurs du Bâtiment, particuliers, entreprises.



## PRIORITÉ 5

### INTENSIFIER LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE, TRÈS PRÉSENTE EN HAUTS-DE-FRANCE

La dynamique de décarbonation des entreprises nécessite d'être intensifiée à l'aide de moyens incitatifs, sans effet « sanction » qui pourrait avoir pour conséquence de diminuer la compétitivité des entreprises industrielles, voire contribuer à des délocalisations qui seraient contreproductives en matière de lutte contre le changement climatique\*.

La décarbonation de l'industrie implique de massifier les actions en matière :

- De démarches de sobriété énergétique et d'amélioration de l'efficacité énergétique, leviers permettant par ailleurs de réaliser des gains de compétitivité.
- De récupération de la chaleur fatale.
- De modification du mix énergétique en ayant recours aux énergies de récupération et renouvelables pour des process industriels reposant aujourd'hui essentiellement sur des combustibles fossiles.
- D'amélioration de l'efficience matières, permettant également des gains de compétitivité, et de développement d'intrants matières alternatifs.
- Enfin, dans les cas où une décarbonation suffisante de l'activité industrielle ne peut être atteinte – en particulier pour les émissions issues de réactions chimiques – des technologies de captage, stockage et / ou valorisation de CO<sub>2</sub> pourront être mises en place.

**Acteurs principalement concernés** : entreprises, prestataires de services, comptables, fédérations professionnelles, organismes consulaires, État.

\* *La délocalisation entraîne au global plus d'émissions de GES au niveau mondial car la production industrielle en France est nettement moins émettrice de GES que dans la grande majorité des autres pays. Dans son rapport « Futurs énergétiques 2050 », RTE estime qu'une réindustrialisation profonde permet d'éviter environ 900 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en trente ans. Cf motion industrie et transition énergétique en HDF en annexe.*



## PRIORITÉ 6

### AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉCARBONÉES ET DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Les exercices de programmations territoriales et régionale doivent permettre cette amplification, en identifiant clairement des calendriers de réalisations, des besoins en main d'œuvre et en matériaux et équipements. Par ailleurs le recours aux nouveaux instruments financiers doit être exploré.

Dans les territoires, l'association des citoyens et / ou des collectivités intéressées à la phase de conception puis d'investissement participatif pour les projets collectifs de production et d'autoconsommation d'énergies renouvelables, contribue à leur acceptabilité et devient incontournable.

**Acteurs principalement concernés** : tous les acteurs publics et privés sont concernés.



## PRIORITÉ 7

### POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NÉCESSAIRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour cette priorité, il est nécessaire de développer fortement les achats responsables : circuits courts, saisonnalité alimentaire, produits et biens de consommation éco-responsables fabriqués en région, en France ou en Europe, réemploi/réparation. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer en matière d'exemplarité et d'émulation.

Pour cela, des outils sont disponibles :

- > développer la pratique des analyses de cycles de vie ACV/écoconception
- > informer les consommateurs-utilisateurs,
- > repenser les modèles économiques en adéquation avec notre environnement naturel, créer de nouveaux instruments financiers facilitateurs : SEMOP, garanties, taxes locales pour transports polluants, ...

Les tensions mondiales et la crise budgétaire actuelle renforcent l'intérêt de ces recommandations.

**Acteurs principalement concernés** : chambres consulaires, branches professionnelles et fédérations, collectivités territoriales.



## PRIORITÉ 8

### INSÉRER DES VOLETS REV3 DANS LES FORMATIONS ET CRÉER ET/OU ORIENTER LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ensemble des cursus de formations initiales et continues doivent intégrer à minima un module dédié au réchauffement climatique et au fonctionnement des écosystèmes, en insistant sur les échéances 2030 - 2050, pour la neutralité climatique et la biodiversité, ainsi que sur leur dimension systémique.

Un accent doit être mis sur les cursus non scientifiques, moins concernés jusqu'à présent (commerce, marketing, communication, économie et finances, droit, enseignement...).

Enfin une identification des besoins de main d'œuvre, des nouveaux métiers de la transition écologique, gagnerait à être effectuée dans chaque bassin de vie socio-économique.

À signaler la mise au point par le CD2E de formations intégrées au travail (box mobiles) pour les acteurs du bâtiment, afin d'être formés directement sur le terrain.

Cette priorité constitue un réel atout, un investissement indispensable pour tous les acteurs, notamment pour les entreprises.



## PRIORITÉ 9

### PASSER À UN PILOTAGE ET À UNE GESTION EN TEMPS RÉEL DES DONNÉES RÉGIONALES ET LOCALES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE GES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le suivi, l'analyse, le pilotage et l'évaluation-capitalisation en temps réel des actions et de leurs impacts est indispensable pour accentuer la mobilisation de tous les acteurs, à condition de produire des données quantifiées à l'année n+1 (actuellement n+3), de les territorialiser, et de les traduire en langage « grand public ».

Par ailleurs, l'outil public « nosgestesclimat » est utile mais encore relativement peu connu, pour que chacun puisse en quelques minutes mesurer son propre impact et le faire évoluer.

**Acteurs principalement concernés :** GIP CERDD, ATMO HdF et leurs financeurs ; acteurs scientifiques et économiques.



## PRIORITÉ 10

### IMAGINER DE NOUVEAUX RÉCITS POUR SUSCITER L'ADHÉSION DES CITOYENS

En complément des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriaux) élaborés et mis en œuvre par les collectivités locales et les EPCI, il y a nécessité d'imaginer des nouveaux récits, de nouveaux horizons sociaux, pour donner du sens aux transitions, donner envie, à l'instar de la dynamique régionale REV3.

Chaque bassin de vie socio-économique est concerné, avec toutes les parties prenantes qui le composent et notamment les habitants, de telle sorte que les nécessaires évolutions comportementales et économiques soient co-construites, partagées. Ces récits doivent être inspirants, en s'appuyant sur du vécu, de l'émotion, de la fierté.

Ces récits doivent être inspirants et faire participer activement les citoyens, et avec le souci de justice sociale.

4 territoires ont déjà engagé des mises en récit. Cette démarche peut être étendue aux autres territoires avec l'appui du GIP CERDD.

**Acteurs principalement concernés :** territoires / bassins de vie socio-économiques / bassins de vie, tous acteurs, GIP CERDD.



## CONCLUSION

En guise de conclusion, si les 10 priorités à la portée des acteurs locaux et régionaux sont incontournables d'ici 2030, une 11ème priorité très transversale apparaît en point d'orgue : les finances.

Ainsi, orienter une part significative des aides publiques pour amorcer, faciliter, accélérer la mise en œuvre des 10 priorités est essentiel désormais.

De même, développer des nouveaux instruments financiers, des partenariats publics-privés, inventer des mécanismes de soutien aux acteurs est indispensable pour changer de rythme.

En un mot, **vive la créativité financière**, car le manque d'ambition coûte déjà beaucoup plus que l'action climatique.

Retrouvez le rapport-avis complet et ses annexes sur le site du CESER Hauts-de-France



Conception - CESER Hauts-de-France (2025)  
Crédits photos - Licence Adobe Stock Région Hauts-de-France - CESER Hauts-de-France  
Impression - La Monsoise (2025)



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France  
151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15  
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1<sup>er</sup> • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France  
sur le site ceser.hautsdefrance.fr